

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42

présenté par  
Mme Bonnivard

à l'amendement n° 10 de M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 2 substituer aux mots

« , notamment en matière économique, territoriale et sociale des établissements »

les mots :

« sociale des écoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sous-amendement vise à insérer un critère de situation sociale des écoles, au regard de l'indice de positionnement social (IPS) existant pour les écoles. Cet IPS devra être pris en compte pour calibrer le montant de l'aide apportée à l'école organisatrice du voyage scolaire.